



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le mardi 8 décembre 2020 à 13 h 15 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Luc Bard, directeur général adjoint, Yess Gacem, directeur général adjoint, Andrée Loyer, directrice exécutive, Melvin Jomphe, directeur de cabinet, M^e Geneviève Leduc, greffière et M^e Camille Doucet-Côté, assistante-greffière ainsi que Jean Audet, Luc Beaudoin, Mathieu Bélanger, Jean Boileau, Linda Brouillette, Isabelle Cloutier, Geneviève D'Amours, Denis Doucet, Laurence Gillot, Carl Hallé, Yvan Moreau, Marc Phaneuf, Isabelle Sabourin, Mario St-Pierre et Isabelle Veilleux.

CE-2020-784

SOUMISSION 2020 SP 109 - RÉFECTION DU BOULEVARD GRÉBER, ENTRE LES RUES DE VARENNES ET D'OUTREMONT - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL – GILLES CARPENTIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- adjuge un contrat à la firme Equinoxe JMP – 6369472 Canada inc., 1651, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6, pour les travaux de la réfection de la chaussée du boulevard Gréber, entre les rues de Varennes et d'Outremont, sur une longueur totale d'environ 1 500 km, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 1 585 950,29 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 15 septembre 2020, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme;
- autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser l'entrepreneur à réaliser certains travaux de réfection de chaussée en dehors des heures normalement permises, soit du lundi au dimanche de 21 h à 7 h ainsi que de jour, les dimanches.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANTS	DESCRIPTION
06-30848-010-94999	950 000,00 \$	Réseau routier et nouveaux trottoirs
Futur FDI	498 148,01 \$	Réseau routier – Ajustement budgétaire
04-13493	68 969,35 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	68 796,93 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2020.

Adoptée

CE-2020-785

SOUSSION 2020 SP 265 - BOUCLAGE D'EAU POTABLE - RUE VALENCIA ET DIFFÉRENTES IMPASSES, SECTEUR D'AYLMER - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - AUDREY BUREAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Pronex excavation inc., 320-346, avenue Hamford, Lachute, Québec, J8H 3P6, pour les travaux de mise en place de conduite d'eau potable dans le but de boucler le réseau existant ainsi que la remise en état des lieux dans la zone des travaux, et ce, sur la rue Valencia et diverses impasses du secteur d'Aylmer (les impasses du Catamaran, du Rameur, du Courant, des Régates, du Kayak, de la Descente et du Canotage), sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 607 996,28 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 17 septembre 2020, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT (INCLUANT LES TAXES)	DESCRIPTION
Futur FDI	94 774,17 \$	Fonds dédiés aux infrastructures – Ajustement budgétaire 17-3063 – Bouclage aqueduc rue Patrimoine et Valencia - Aqueduc
Futur FDI	91 917,98 \$	Fonds dédiés aux infrastructures – Ajustement budgétaire 17-3063 – Bouclage aqueduc rue Patrimoine et Valencia - Pavage
06-30842- 016-84700	338 015,82 \$	Fonds dédiés aux infrastructures – Ajustement budgétaire 17-3064 – Bouclage aqueduc divers impasses - Aqueduc
06-30842- 017-84701	30 473,66 \$	Fonds dédiés aux infrastructures – Ajustement budgétaire 17-3064 – Bouclage aqueduc divers impasses - Pavage
04-13493	26 440,37 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	26 374,27 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2020.

Adoptée

CE-2020-786

IMPLANTATION D'ARRÊTS TOUTES DIRECTIONS - INTERSECTION DES CHEMINS VANIER, ANTOINE-BOUCHER ET DU BOULEVARD D'AMSTERDAM - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète l'implantation d'arrêts toutes directions à l'intersection des chemins Vanier, Antoine-Boucher et du boulevard d'Amsterdam, dossier RS-20-192, comme illustré au plan numéro CRO-20-452 1/2 du 16 septembre 2020.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-20-452 1/2 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2020-787

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUES DE L'HÔTEL-DE-VILLE, KENT ET LAVAL - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur les rues de l'Hôtel-de-Ville, Kent et Laval, dossier RS-20-220, comme illustré aux plans numéros CRO-20-521, CRO-20-522 et CRO-20-523 du 16 et du 25 novembre 2020, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rues</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
De l'Hôtel-de-Ville	Nord	De la rue Laval, sur une distance de 13 m vers l'est	En tout temps
De l'Hôtel-de-Ville	Nord	De la rue Kent, sur une distance de 11 m vers l'ouest	En tout temps
De l'Hôtel-de-Ville	Sud	De la rue Laval, sur une distance de 11 m vers l'est	En tout temps
Kent	Ouest	D'un point situé à 13 m au nord de la rue Victoria, sur une distance de 46 m vers le nord	En tout temps
Kent	Est	De la rue de l'Hôtel-de-Ville sur une distance de 16 m vers le nord	En tout temps
Kent	Est	De la rue de l'Hôtel-de-Ville à la rue Aubry	En tout temps
Laval	Est	De la rue Victoria, sur une distance de 114 m vers le nord	En tout temps
Laval	Est	De la rue de l'Hôtel-de-Ville, sur une distance de 42 m vers le sud	En tout temps
Laval	Est	De la rue Aubry, sur une distance de 14 m vers le nord	En tout temps
Laval	Est	D'un point situé à 52 m au sud de la rue Aubry, sur une distance de 28 m vers le sud	Excepté livraison
Laval	Est	De la rue Aubry, sur une distance de 18 m vers le sud	7 h à 18 h Lundi au vendredi Excepté livraison

Implanter une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Kent	Est	D'un point situé à 18 m au nord de la rue Victoria, sur une distance de 55 m vers le nord	1 heure 9 h à 18 h Lundi au vendredi

Implanter une zone de stationnement par horodateur :

<u>Rues</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Kent	Est	D'un point situé à 49 m au nord de la rue de l'Hôtel-de-Ville, sur une distance de 21 m vers le nord	7 h à 17 h Lundi au vendredi
Laval	Est	D'un point situé à 10 m au sud de la rue Victoria, sur une distance de 20 m vers le sud	7 h à 17 h Lundi au vendredi
Laval	Est	De la rue de l'Hôtel-de-Ville, sur une distance de 27 m vers le nord	7 h à 17 h Lundi au vendredi

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

La signalisation sera installée par l'entrepreneur dans le cadre des travaux de réhabilitation des rues Laval, Kent et Aubry.

Adoptée

CE-2020-788

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - CONSTRUCTION EDELWEISS INC. - STABILISATION DE TALUS DU CHEMIN DONALDSON - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-565 du 21 août 2019, adjugeait à la firme Construction Edelweiss inc., un contrat pour les travaux du projet de stabilisation de talus du chemin Donaldson pour un montant de 693 132,54 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Groupe Conseil CHG. S.E.N.C., mandatée par la Ville de Gatineau pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation de plans, devis et de surveillance des travaux, recommande un montant total de 99 652,05 \$ incluant les taxes, pour la réalisation des travaux supplémentaires nécessaire à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE les délégations de pouvoir numéros 168204 et 169927 ont déjà été approuvées pour un montant de 69 266,40 \$ incluant les taxes, pour une partie des travaux supplémentaires recommandés antérieurement;

CONSIDÉRANT QUE le montant total de l'ajustement au contrat dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation du pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, soit de 10 % de la valeur initiale du contrat, dans le cas présent;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 168204 et 169927 pour un montant de 69 266,40 \$ incluant les taxes;

- autorise le montant de 30 385,65 \$ incluant les taxes, sans impact budgétaire, au contrat de la firme Construction Edelweiss inc., dans le cadre du projet des travaux de stabilisation de talus du chemin Donaldson, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 99 652,05 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du contrat, suite à cet ajustement, s'élève à un montant de 792 784,59 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30770-007-85111	27 746,15 \$	Aménagement et correction - Berges bassins Versants - C-14-150 15 - Rue Donaldson
04-13493	1 321,40 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 318,10 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2020.

Adoptée

CE-2020-789

SOUSSION 2019 SP 435 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉFECTION ROUTIÈRE DU BOULEVARD LABROSSE, ENTRE LA RUE A.-GIBEAULT ET LE BOULEVARD DES AFFAIRES OUEST - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - PIERRE LANTHIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme QDI, 635, boulevard de la Gappe, Gatineau, Québec, J8T 8G1, pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la réalisation du programme technique, la préparation des plans, devis et documents d'appel d'offres ainsi que le service d'accompagnement pendant la période de réalisation des travaux de construction pour le projet de réfection du boulevard Labrosse, entre la rue A.-Gibeault et le boulevard des Affaires Ouest, pour un montant total approximatif de 190 712,07 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 27 octobre 2020, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-17003-018-85112	174 145,54 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 17-3046 Labrosse : Davidson
04-13493	8 293,63 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	8 272,90 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2020.

Adoptée

CE-2020-790

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCAL (PAVL) - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA) DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC 2020-2021 - ATTESTATION DE TRAVAUX COMPLÉTÉS SUR LE BOULEVARD DE LA CARRIÈRE - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-ROSE - LOUISE BOUDRIAS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE selon la lettre du ministre des Transports du 2 juillet 2020, une aide financière d'un montant maximal de 5 125 \$ a été accordée à la Ville de Gatineau pour des travaux d'amélioration des routes;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures a identifié le projet de réfection du boulevard de la Carrière, entre l'intersection de la rue d'Edmonton et la voie de chemin de fer comme projet admissible à cette aide financière;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection du boulevard de la Carrière entre l'intersection de la rue d'Edmonton et la voie de chemin de fer ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés et sont admissibles au programme PAVL;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, pour le versement de l'aide financière à la Ville, de transmettre au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports le formulaire V-0321 dûment rempli ainsi qu'une résolution attestant que les travaux de réfection de ce tronçon ont été réalisés et qu'ils sont conformes à la description de la demande de subvention;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvée, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- atteste que les travaux de réfection du boulevard de la Carrière, entre l'intersection de la rue d'Edmonton et la voie de chemin de fer, ont été réalisés et qu'ils sont conformes aux plans et devis et à la description de la demande de subvention d'un montant de 5 125 \$;
- autorise le Service des infrastructures à transmettre au ministère des Transports la demande finale ainsi que les pièces justificatives pour le versement de l'aide financière à la Ville de Gatineau, selon les modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2020-791

DÉLÉGATION DE SIGNATURE À LA DIRECTRICE DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT CONCERNANT UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LE PROGRAMME DE CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES MOUSTIQUES À GATINEAU POUR L'ANNÉE 2021 ET 2022.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit déposer une demande de certificat d'autorisation concernant l'épandage de biopesticides dans le cadre du programme de contrôle biologique des moustiques pour 2021;

CONSIDÉRANT QU'une résolution du conseil autorisant le signataire à déposer la demande est requise;

CONSIDÉRANT QUE ce comité désire déléguer cette autorisation, dans le cadre de cette demande uniquement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la directrice du Service de l'environnement à signer et à déposer une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le programme de contrôle biologique des moustiques à Gatineau pour l'année 2021 et 2022 au besoin.

Adoptée

CE-2020-792

PÉRIODES OPTIONNELLES - SOUMISSION 2016 SP 014 - COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-722 du 31 août 2016, adjugeait un contrat à la firme Derichebourg pour la collecte des matières résiduelles sur le territoire de la ville pour un montant de 45 291 757,11 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-863 du 4 décembre 2019, autorisait la direction du Service de l'environnement à se prévaloir de la première année optionnelle prévue au contrat, soit du 30 mai 2021 au 29 mai 2022, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 21 juillet 2016 pour un montant total approximatif et sujet à indexation de 12 249 615,69 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme sont toujours valides et sont sujets à indexation selon l'indice des prix à la consommation;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'environnement désire se prévaloir des deux périodes optionnelles d'une année restante au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service de l'environnement à se prévaloir des deux périodes optionnelles d'une année prévue au contrat, soit du 30 mai 2022 au 29 mai 2024, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 21 juillet 2016 pour un montant total approximatif et sujet à indexation de 26 811 665,87 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2022 à 2024 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2020.

Adoptée

CE-2020-793

SOUSSION 2020 SP 348 - VALORISATION DES BIOSOLIDES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Uteau (division de 6608604 Canada inc.), 363, montée de la Source, suite 101, Cantley, Québec, J8V 0G6, pour la valorisation des biosolides, sur la base du prix d'unité de mesure selon une quantité annuelle de valorisation des biosolides de 7 500 tonnes apparaissant à la formule de soumission, pour un montant total approximatif pour trois ans de 1 846 038,60 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 25 novembre 2020, cette dernière ayant déposé la seule soumission reçue et conforme.

De plus, ce comité retient les prix d'unité de mesure pour la valorisation des biosolides pour des quantités supplémentaires allant de 7 501 à 22 000 tonnes annuelles soumises dans l'éventualité où la quantité annuelle de 7 500 tonnes seraient dépassée.

Le contrat sera valide pour trois ans à compter du 1^{er} janvier 2021 avec la possibilité de renouvellement pour deux périodes additionnelles d'une année. Si l'option de renouvellement est retenue, les prix unitaires seront alors indexés selon l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin, seront pris à même le poste budgétaire 02-41460-451 « Dépenses granulation - Usine de traitement des eaux usées - Enfouissement » et répartis comme suit :

- Du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 : 615 346,20 \$ incluant les taxes;
- Du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 : 615 346,20 \$ incluant les taxes;
- Du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 : 615 346,20 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2021 à 2023 pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2020 conditionnellement à l'adoption du budget 2021.

Adoptée

CE-2020-794

SOUSSION 2020 SP 200 - ENTRETIEN DU CONTRÔLE D'ACCÈS POUR LES ACTIFS IMMOBILIERS DE LA VILLE DE GATINEAU - SERVICE DES BIENS IMMOBILIERS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Deslauriers – 137269 Canada Ltée, 36, rue de Varennes, unité 4, Gatineau, Québec, J8T 0B6, pour le service d'entretien du contrôle d'accès pour les actifs immobiliers de la Ville de Gatineau, sur la base des prix unitaires ou taux horaires inscrits à la formule de soumission pour une durée de trois ans, au montant total approximatif de 344 840,64 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 10 novembre 2020, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de trois ans après l'adjudication débutant le 30 mars 2021. Après la première année du contrat, les prix pourraient être révisés selon l'indice des prix à la consommation (IPC).

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets 2021, 2022, 2023 et 2024 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2020 conditionnellement à l'adoption du budget 2021.

Adoptée

CE-2020-795

RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-17 - 95 324,92 \$ - PÉRIODE DU 3 AU 9 MAI 2020, B-18 - 88 756,22 \$ - PÉRIODE DU 10 AU 16 MAI 2020, B-19 - 55 297,96 \$ - PÉRIODE DU 17 AU 23 MAI 2020, B-20 - 112 365,13 \$ - PÉRIODE DU 24 AU 30 MAI 2020

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-17 au montant de 95 324,92 \$ pour la période du 3 au 9 mai 2020, B-18 au montant de 88 756,22 \$ pour la période du 10 au 16 mai 2020, B-19 au montant de 55 297,96 \$ pour la période du 17 au 23 mai 2020 et B-20 au montant de 112 365,13 \$ pour la période du 24 au 30 mai 2020.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2020.

Adoptée

CE-2020-796

SOUMISSION 2020 AI 370 - FOURNITURE DE PRODUITS PRINOTH POUR CHENILLETES DE TROTTOIR SW4S - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement du Service des finances a publié le 5 novembre 2020 au système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec un avis d'intention d'accorder un contrat de gré à gré au fournisseur identifié dit « unique » en vertu de l'article 573.3 al.1 (2) de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19);

CONSIDÉRANT QUE suite aux recherches et vérifications effectuées, le fournisseur « Équipements Plannord Ltée » était le seul en mesure de répondre aux exigences spécifiées;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, la Ville de Gatineau avait l'obligation de vérifier qu'un seul fournisseur répondait aux exigences techniques et qu'il n'existait pas de solution de rechange pouvant garantir la fourniture de produits pour chenillettes de trottoir SW4S, conformément aux besoins précis des utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE suivant cet avis d'intention, aucun fournisseur ne s'est manifesté :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à Équipements Plannord Ltée, 70, rue d'Anvers, Saint-Augustin-de-Desmaures, Québec, G3A 1S4, pour la fourniture de produits Prinoth pour chenillettes de trottoirs SW4S pour un montant approximatif de 250 000 \$ incluant les taxes.

Le contrat sera valide pour une année à partir de la date d'adjudication du contrat.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-39800-649 Ateliers mécanique – Voirie – Autres pièces jusqu'à concurrence de la somme de 250 000 \$.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2021, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2020.

Adoptée

CE-2020-797

SOUSSION 2020 SP 310 - LOCATION DE CAMIONS AVEC OPÉRATEUR POUR LE TRANSPORT DE NEIGE ET LE TRANSPORT EN VRAC - SAISON 2020-2021 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les divers services et plus particulièrement le Service des travaux publics à procéder à la location de camions nécessaires, notamment pour les opérations de déneigement et tout autre besoin de camionnage en vrac, en tenant compte des taux par mètre cube pour le transport de la neige, des taux horaires pour le transport en vrac ainsi que la disponibilité, conformément aux soumissions reçues, et ce, de la façon la plus avantageuse pour la Ville.

Le contrat sera en vigueur à compter de l'octroi du contrat jusqu'au 30 octobre 2021 avec une année supplémentaire en option.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des sommes disponibles.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2021 et 2022 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2020.

Adoptée

CE-2020-798

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER CAPITAL PROPERTY GUARDIANS INC. À EXÉCUTER LES TRAVAUX D'ENTRETIEN EN DEHORS DES HEURES PERMISES SUR LA PATINOIRE DU RUISSEAU DE LA BRASSERIE.

CONSIDÉRANT QUE Capital Property Guardians inc. a obtenu le contrat pour réaliser les travaux d'entretien de la glace sur la patinoire du ruisseau de la Brasserie (CE-2020-683);

CONSIDÉRANT QUE la patinoire du ruisseau de la Brasserie est ouverte au public;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien de la glace sur un ruisseau est complexe et requiert la mise en œuvre de plus grands moyens que sur les patinoires traditionnelles;

CONSIDÉRANT QUE les travaux nécessitent l'absence de patineurs;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur et la Ville de Gatineau sont tributaires des conditions climatiques;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur désire réaliser les travaux lors de la fermeture complète du site en soirée afin de minimiser l'impact sur les usagers de la patinoire du ruisseau de la Brasserie;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises soient, du lundi au samedi, entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif, si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

CONSIDÉRANT QUE certains types de travaux seront réalisés en dehors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte :

- d'autoriser une dérogation au règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser Capital Property Guardians inc. d'exécuter des travaux d'entretien et d'arrosage de la glace de la patinoire du ruisseau de la Brasserie du 1^{er} décembre 2020 jusqu'au 15 mars 2021, entre 21 h et 7 h, lorsque la température le permet;
- de demander à Capital Property Guardians inc. d'aviser le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés de l'horaire exact des travaux, et ce, au moins un jour ouvrable avant la réalisation de ceux-ci.

Adoptée

CE-2020-799

Modifiée par la résolution
CE-2021-111 – 2021-02-17

SOUSSION 2020 SP 356 - FOURNITURE DE MUNITIONS D'ENTRAÎNEMENT ET DE SERVICE - SERVICE DE POLICE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge aux firmes suivantes les contrats pour la fourniture de munitions d'entraînement et de service, sur la base de prix unitaires inscrits à la formule de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 27 octobre 2020, ces dernières ayant déposé les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacune des sections, à savoir :

Sections 1, 3 et 4 :

La firme Les Industries Centaure ltée, 1234, avenue Godin, Laval, Québec, H7E 2T2, pour la fourniture de munitions d'entraînement pour pistolets .40, 125 grains, selon la section 1 au montant total approximatif de 36 445,24 \$, pour la fourniture de munitions de service pour pistolets .40, 180 grains, selon la section 3 pour un montant total approximatif de 4 351,34 \$, et pour la fourniture de munitions de service pour carabines .223, 55 grains, selon la section 4 au montant total approximatif de 10 405,59 \$, pour un grand total approximatif de 51 202,17 \$ incluant les taxes, pour les sections 1, 3 et 4.

Section 2 - Munitions d'entraînement – Carabine .223, 55 grains

La firme Les Munitions MMP inc., 2940, rue des Fabricants, Terrebonne, Québec, J6Y 2A6, pour la fourniture de munitions d'entraînement pour carabines, selon la section 2 au montant total approximatif de 18 281,02 \$ incluant les taxes.

Les contrats pourraient être renouvelés pour une période additionnelle d'une année, chacun portant ainsi un cumulatif du contrat pour les quatre sections à 138 966,38 \$.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2020-2021 et 2021-2022 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-21603-645-85113	63 447,41 \$	Police - Gestion des ressources humaines - Fournitures spécialisées
04-13493	3 021,67 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 014,11 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2020.

Adoptée

CE-2020-800

PRÊT DE SERVICE DE POLICIER AU COMMISSAIRE À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

CONSIDÉRANT QUE le Service de police de la Ville de Gatineau souhaite contribuer aux opérations de l'équipe spécialisée d'enquête du Commissaire au sein de l'UPAC (Unité permanente anticorruption) en convenant des modalités d'un prêt de service d'une durée minimale de trois ans d'un enquêteur (sergent-détective);

CONSIDÉRANT QUE la mission de l'UPAC consiste à lutter contre la corruption, la collusion et le trafic d'influence dans l'adjudication de l'exécution de contrats publics;

CONSIDÉRANT QUE le Commissaire rembourse à la Ville, sur production d'une facture mensuelle détaillée, le salaire, les différentes contributions de la Ville aux avantages sociaux et régimes publics, les primes applicables, le coût des heures supplémentaires ainsi que les frais de déplacement du policier désigné, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE le lieu d'affectation d'un policier désigné sera situé dans les locaux du 2100, avenue Pierre-Dupuy à Montréal et que le Commissaire et la Ville n'assument aucuns frais de déplacement entre le lieu d'affectation et les bureaux du SPVG ou la résidence du policier désigné :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le directeur du Service de police de la Ville de Gatineau à signer l'entente relative au prêt de service de policier du Service de police de la Ville de Gatineau au Commissaire à la lutte contre la corruption.

Adoptée

CE-2020-801

PÉRIODE OPTIONNELLE DE RENOUELEMENT - 2020 SP 008 - SERVICE DE CAPTATION ET DE TÉLÉDIFFUSION DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL - SERVICE DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseur	Description	Montant année optionnelle taxes incluses	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2020-68	---	Vidéotron ltée	2020 SP 008 - Services de captation et de télédiffusion des séances du conseil municipal	77 608,13 \$	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2021	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis par la firme précitée est valide et qu'une année optionnelle est prévue au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service des communications désire se prévaloir de la période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des communications à se prévaloir de l'année optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 10 décembre 2019.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT TOTAL (INCLUANT LES TAXES)	DESCRIPTION
02-19510-514	77 608,13 \$	Communications – Location d'équipements informatiques

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2020 conditionnellement à l'adoption du budget 2021.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Dépôt de la liste des subventions du budget de soutien des membres du conseil – Septembre et octobre 2020

CE-2020-802

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DE LA GUADELOUPE - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue de la Guadeloupe, dossier RS-20-219, comme illustré au plan numéro CRO-20-552 du 2 décembre 2020, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
De la Guadeloupe	Sud	De la rue Corbeil à la rue St-Onge	En tout temps
De la Guadeloupe	Sud	De la rue Doucet à la rue Isabelle	En tout temps

Implanter une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
De la Guadeloupe	Nord	De la rue St-Onge à la rue Doucet	2 heures 7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin

Implanter une zone d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
De la Guadeloupe	Sud	De la rue St-Onge à la rue Doucet	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

La signalisation a été mise en place par l'entrepreneur dans le cadre des travaux de mesures de modération de la circulation.

Adoptée

CE-2020-803

SUSPENSION DE 60 JOURS SANS TRAITEMENT - EMPLOYÉ NUMÉRO 106631

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT les conclusions de l'enquête;

CONSIDÉRANT le dossier de l'employé;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en droit du travail;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la suspension de 60 jours sans traitement de l'employé numéro 106631.

Adoptée

CE-2020-804

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - TRAVAUX DU LOT 2 - RÉFECTION DES STATIONS DE SURPRESSION GAMELIN ET MAIN - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-ROSE ET DU VERSANT - LOUISE BOUDRIAS ET DANIEL CHAMPAGNE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-435 du 19 juin 2019, octroyait un contrat à la firme Allen Entrepreneur Général inc. pour les travaux de réfection des stations de surpression Gamelin et Main – Lot 2 pour un montant total de 9 974 736,49 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2020-446 du 8 juillet 2020, entérinait un premier ajustement de coûts pour un montant total de 264 310,53 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires recommandés par le consultant Stantec inc. pour un montant de 9 380,52 \$ incluant les taxes, ont déjà été approuvés par la délégation de pouvoir numéro 171132;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires recommandés par le consultant Stantec inc. pour un montant de 67 586,44 \$ incluant les taxes, ont déjà été approuvés par la délégation de pouvoir numéro 171617;

CONSIDÉRANT QU'après révision, le consultant Stantec inc. recommande un montant supplémentaire de 149 037,73 \$ incluant les taxes, pour les travaux de réfection des stations de surpression Gamelin et Main – Lot 2;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant supplémentaire excède la limite de 200 000 \$ prévue au règlement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 171132 pour un montant total de 9 380,52 \$ incluant les taxes;
- entérine la délégation de pouvoir numéro 171617 pour un montant total de 67 586,44 \$ incluant les taxes;
- autorise un montant supplémentaire de 149 037,73 \$ incluant les taxes, sans impact budgétaire, dans le cadre du contrat des travaux de réfection des stations de surpression Gamelin et Main – Lot 2 portant le cumulatif des ajustements à approuver à 226 004,69 \$ incluant les taxes, et ce, sans impact budgétaire.

Le coût total de ce contrat ajusté représente un montant de 10 465 051,71 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30843-003-85114	28 723,04 \$	Honoraires professionnels - Travaux d'infrastructures, d'eau potable et d'assainissement des eaux – TECQ – 15-1009 - Travaux poste Gamelin
06-30843-004-85115	108 897,25 \$	Honoraires professionnels - Travaux d'infrastructures, d'eau potable et d'assainissement des eaux – TECQ – 15-1010 Travaux poste Main
04-13493	6 554,13 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	6 537,75 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 décembre 2020.

Adoptée

CE-2020-805 **SOUMISSION 2020 SP 362 - LOCATION DE MACHINERIE LOURDE AVEC OPÉRATEUR - 2021-2022 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les divers services et plus particulièrement le Service des travaux publics à louer la machinerie lourde nécessaire à l'exécution des divers travaux municipaux, notamment pour les opérations de déneigement et tout autre besoin, le tout en tenant compte des prix, de la disponibilité et de la qualité des équipements, conformément aux soumissions reçues, et ce, de la façon la plus avantageuse pour la Ville.

Le contrat sera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2022.

De plus, la Division de l'approvisionnement est autorisée à mettre à jour, lorsque requis, cette liste.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des sommes disponibles.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets 2021 et 2022 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 décembre 2020 conditionnellement à l'adoption du budget 2021.

Adopté

CE-2020-806 **2020 SP 433 - MISE À NIVEAU DU NOMBRE DE LICENCES SELON LES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES AVEC LA FIRME MICROSOFT LICENSING GP POUR L'ANNÉE 2020**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-592 du 4 juillet 2018, a approuvé un contrat avec la firme Microsoft Licensing GP pour les années 2018 - 2021;

CONSIDÉRANT QUE les prix préférentiels d'ajout de licences sont établis à même ce contrat;

CONSIDÉRANT QU'un audit « True-up » a été réalisé durant la pandémie où les licences installées pour répondre aux besoins liés au télétravail étaient de niveau « entreprise », soit un niveau supérieur au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise un montant supplémentaire à la firme Microsoft Licensing GP pour la régularisation de l'utilisation des licences et le passage des licences de niveau standard au niveau entreprise M365 pour les 2075 licences actuelles, le tout selon l'offre de régularisation des licences en date du 1 décembre 2020 pour un montant approximatif total de de 659 105,89 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-23114- 672-35756 COVID-19 équipements / logiciels jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 décembre 2020.

Adoptée

CE-2020-807

RUPTURE DU LIEN D'EMPLOI SUITE À UNE INVALIDITÉ - EMPLOYÉ NUMÉRO 103981

CONSIDÉRANT QUE l'employé 103981 est à l'emploi de la Ville de Gatineau depuis le 27 juin 2000 en tant qu'employée col bleu au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 103981 est absent de façon continue depuis le 9 août 2018;

CONSIDÉRANT QUE ses pronostics médicaux ne nous permettent pas de croire que l'employé numéro 103981 sera, dans un avenir prévisible et raisonnable, en mesure d'effectuer une prestation de travail constante et régulière à la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le dossier médical du médecin traitant et de l'assureur SSQ considère que l'employé numéro 103981 n'est pas en mesure d'effectuer aucun travail rémunérateur;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 103981 est admissible à une rente d'invalidité en vertu de la Régie des rentes du Québec depuis décembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'il n'existe aucune forme d'accommodement possible, la Ville de Gatineau doit mettre fin au lien d'emploi avec l'employé numéro 103981 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la rupture du lien d'emploi de l'employé numéro 103981.

Adoptée

CE-2020-808

RÈGLEMENT HORS COUR - DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES INC. C. VILLE DE GATINEAU - DOSSIER DE COUR 550-17-011084-199

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est poursuivie pour dommages dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 550-17-011084-199;

CONSIDÉRANT les négociations intervenues entre les parties afin d'en arriver à un règlement hors cour;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau d'approuver le règlement tel que dûment négocié :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve le règlement hors cour intervenu entre les parties tel que négocié par les représentants des parties.

Le Service des affaires juridiques ou son mandataire est autorisé à signer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le règlement hors cour.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19110-991, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 décembre 2020.

Adoptée

CÉDRIC TESSIER
Conseiller et président
Comité exécutif

M^e GENEVIÈVE LEDUC
Greffière
Comité exécutif